

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2009

\*\*\*\*\*

### NOTE DE SYNTHESE (en application de l'article 30 de la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'administration territoriale de la république)

Approbation du Conseil municipal du 10 SEPTEMBRE 2009

#### 1°) DECISIONS MODIFICATIVES

Comme tous les ans, des mouvements d'écritures doivent être faits à l'intérieur du budget présenté en début d'année. Afin de faire les écritures au plus juste, nous vous proposerons une liste en séance.

Les écritures de la décision modificative s'équilibrent comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 71.150.00 €

Recettes : 71.150.00 €

Investissement :

Dépenses : 546.841.64 €

Recettes : 546.841.64 €

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### 2°) LOYER ADMR 2009/2010

La commune de Survilliers s'est dotée un système d'alarme dans divers bâtiments communaux. L'ADMR située au dessus de la Maison de la Famille, 19 Rue de la Gare a été désireuse de posséder ce système.

La commune a procédé à sa mise en place. Le coût du contrat pour ce bâtiment est de 113.62 € TTC.

Monsieur le Maire propose de fixer :

- Le Loyer à 665.00 €
- Les charges à 198.10 €
- Le contrat alarme à 113.62 €

Soit 976.72 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2009.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### 3°) APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS DIVERS QUARTIERS DE LA COMMUNE

Un appel d'offres a été lancé courant Septembre 2009, concernant les travaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées dans divers quartiers de la commune.

La Commission d'appel d'offres a retenu la société BARRIQUAND pour un montant de 172.657.00 € HT et 206.497.77 € TTC.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### 4°) APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE DEVOIEMENT DU PRE ST LAURENT

Dans le cadre du renforcement de son réseau de transport de gaz naturel pour l'alimentation de la ville de survilliers, GRT Gaz doit renouveler le poste de détente situé rue d'Enfresne.

Pour ce faire le terrain propriété de GRT Gaz doit être agrandi afin d'accueillir le nouveau poste de détente en bâtiment.

La présente opération consiste à dévier un réseau d'assainissement actuellement en bord de site sur la partie de parcelle en cours d'acquisition par GRT Gaz sur le domaine public.

La commission d'appel se réunissant le Jeudi 3 Décembre 2009, le résultat de la consultation sera transmis lors de la séance.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### 5) APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Un appel d'offres a été lancé courant Octobre 2009, concernant l'entretien des bâtiments communaux (Ecoles Romain Rolland et Primaire du Colombier).

La Commission d'appel d'offres a retenu la société TOUNETT, pour un montant de 30.204.00 € HT et 36.123.99 € TTC.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### **6°) RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG**

Le Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi du 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui plus de 450 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2010. Le CIG a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des Marchés Publics.

Selon les prescriptions de l'article 35.1 alinéa 2 du Code des Marchés Publics, le CIG a choisi la procédure de marchés négociés.

La commune de Survilliers soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### **7°) CONVENTION DE SERVITUDES CANALISATION GAZ NATUREL**

Afin de permettre l'acheminement du gaz naturel et sa livraison aux utilisateurs, GRTgaz est amené à implanter des ouvrages de transport de gaz dans des propriétés privées. Les ouvrages de transports de gaz sont constitués de la canalisation elle-même ainsi que ses équipements accessoires tels que par exemple des bornes de repérage, gaines en attente destinées à recevoir des câbles de télétransmission.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour que GRTgaz implante des canalisations dans les parcelles communales rappelées dans la convention et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires pour la publication de ces documents aux hypothèques.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### **8°) ASSISTANCE CONSEIL POUR LE SUIVI DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

L'exploitation du service public d'eau potable de notre commune est actuellement confiée à la Lyonnaise des Eaux de Creil, par le biais d'un contrat d'affermage.

Ce principe de délégation du service public permettant de libérer la collectivité de la gestion directe dudit service, ne dispense pas la collectivité d'une obligation de contrôle, tant du respect par le délégataire de ses obligations contractuelles, que de l'équilibre financier du contrat.

Ce contrôle doit également permettre d'assurer une transparence vis-à-vis du citoyen.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que la DDEA puisse assurer la mission d'assistance au suivi de la gestion du service public de la commune de Survilliers.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### **9°) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL. ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions d'attribution de l'indemnité au receveur. Le conseil municipal donne son accord afin que cette indemnité soit attribuée au receveur.

#### **10°) COMITE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION NOMINATION NOUVEAU MEMBRE RIVERAIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau membre riverain doit être nommé au comité d'information et de concertation.

Il propose Monsieur Jacques RAVENEL, domicilié 14 Rue de la Cartoucherie.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

#### **11°) CONCERTATION PREALABLE A LA PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES « PPRT » de l'ETABLISSEMENT NCS**

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite autour de la société NCS Pyrotechnie et Technologique sur les territoires des communes de Survilliers et St Witz.

La Société NCS Pyrotechnie et Technologie exploite un dépôt de poudres, explosifs et autres produits explosifs, ainsi qu'une usine de fabrication, conditionnement, chargement, encartouchage de poudres explosifs et autres produits explosifs.

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets de surpression et/ou thermiques et/ou toxiques.

L'équipe projet, composée de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) de la région d'Île de France et de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) du val d'Oise, élabore le plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article 1.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les modalités de concertation soient acceptées.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

## 12°) QUOTIENTS FAMILIAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un barème de quotient familial pour les centres de loisirs, afin d'obtenir les subventions de la CAF.

Il propose quotient et les tarifs :

QF 1	Quotient supérieur à 750 €	6.20 €
QF 2	Quotient compris entre 749 € et 456 €	5.70 €
QF 3	Quotient compris entre 455 € et 329 €	5.20 €
QF 4	Quotient inférieur à 328 €	4.70 €
-	Hors CCRPF	10.0 0 €

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

## 13°) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Une subvention parlementaire a été accordée à l'Association l'Avenir dans le cadre d'une opération de travaux sur le stade. Cette subvention de 5000 € a été versée sur les comptes de l'association. Les travaux restent à être effectués.

Les travaux de l'éclairage du stade dont le coût est de 7.800 € vont donc commencer.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que soit versée à l'Avenir une subvention de 2.800.00 € afin que soit réglée la différence de la facture.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

- Afin d'aider le club de l'âge d'or à financer certaines dépenses effectuées lors de différentes manifestations, Monsieur le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 230.00 €.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

## DIVERS :

### Le Maire :

#### **- SOUTIEN A LA MOTION DE REJET DU PROJET « ROISSY-PICARDIE » ET SOUTIEN A LA REALISATION DU BARREAU FERROVIAIRE DE GONESSE**

**Monsieur le Maire fait par que le** Réseau Ferré de France (RFF) a élaboré un projet de liaison entre la Picardie (Amiens et Creil) et la plateforme de Roissy.

RFF justifie son projet à la fois par des considérations d'ordre national tenant à l'opportunité d'un maillage entre la Ligne à Grande Vitesse (LGV) de contournement de l'Île de France et le réseau classique et par des considérations régionales tenant à la desserte d'Amiens et de Creil par le TGV et à la possibilité de donner aux Picards un accès direct au pôle d'emplois de Roissy.

RFF a saisi en conséquence la Commission Nationale du Débat Public de ce projet. Le débat public aurait lieu d'avril à juillet 2010.

L'ensemble des élus de l'Est du Val d'Oise s'étonne qu'un tel projet puisse être élaboré alors même que les habitants de l'Est du département ne disposent toujours pas d'un réseau ferré leur permettant de se rendre directement à la plateforme aéroportuaire de Roissy, sans passer par Paris.

Le comité syndical du SIEVO a en conséquence voté lors de sa réunion du 3 décembre dernier la motion suivante pour exprimer son opposition à la création de la liaison ferroviaire « Creil-Roissy » et son soutien à la mise en œuvre urgente du barreau de Gonesse :

**Monsieur le Maire propose que la commune de Survilliers :**

1°) apporte son soutien à la motion votée par le comité syndical du SIEVO le 3 décembre 2009;

2°) rappelle son attachement à une réalisation rapide du barreau ferroviaire de Gonesse ;

3°) se déclare opposé à la réalisation en l'état actuel des choses du projet de liaison « Roissy-Picardie » tel que proposé aujourd'hui ;

4°) charge le Président/le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil émet un avis favorable.

**Alain VERON :**

- La pose de canalisation de gaz dans la Rue d'Enfresne est bientôt terminée. Quelques petits problèmes au niveau du passage du camion des Ordures Ménagères ont été constatés.

**François VARLET :**

- Les illuminations de Noël sont installées
- Problèmes de vandalisme sur les poteaux d'éclairage public Rue de la Liberté.
- 9 Décembre : Noël des enfants de la Commune
- 12 Décembre : Noël des enfants du Personnel de la Commune

**Francis RONDET :**

- 11 décembre : Marché de Noël, Place de la Bergerie
- Il n'y aura plus de carnaval dans les écoles de maternelles
- 18 Juin : Kermesse des Ecoles
- Week end du 12 Décembre : exposition sur les indiens à la Bibliothèque

**Lucienne GUEDON :**

- Problème de panneaux signalétiques dans les Zones Industrielles à la sortie de l'Autoroute A1
- SICTEUB : le coût d'un contrôle de conformité assainissement s'élève à 96 €

**Reine-Marie GREMEAUX :**

- 19 Décembre : Midi réveillon
- Compte rendu de la commission transport : Barreau de Gonesse – Ligne de bus